



DECLARATION D'INFORMATION
DONNEE A SON CONJOINT

**sur les conséquences des dettes contractées
dans l'exercice de ma profession sur les biens communs**

Je soussigné(e).....

Déclare sous ma responsabilité, avoir informé mon conjoint / partenaire de PACS

M/Mme

avec lequel/laquelle je suis marié(e) sans contrat (1) ou bien avec un contrat qui prévoit des biens communs aux conjoints, ou pacsé(e), sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

Fait à Le.....

Signature de la personne immatriculée :

Déclaration à fournir en double exemplaire et signée en original pour toute immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et au Répertoire des Métiers.

Article L526-4 du code du commerce

Lors de sa demande d'immatriculation à un registre de publicité légale à caractère professionnel (Répertoire des Métiers ou/et Registre du Commerce et des Sociétés) la personne physique mariée sous un régime de communauté légale ou conventionnelle doit justifier que son conjoint a été informé des conséquences sur les biens communs des dettes contractées dans l'exercice de sa profession.

L'article R123-121-1 précise les modalités d'application du présent article.